

Règlements du concours « Créez votre réseau »

Le concours « Créez votre réseau » se déroulera du 24 avril 2009 (00 h 01) (HAE) au 18 juin 2009 (23 h 59) (HAE). Il est organisé par les Services de cartes Desjardins (ci-après « SCD »), une unité d'affaires de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après « la Fédération »).

1. ADMISSIBILITÉ

Le concours s'adresse aux entreprises possédant ou non la carte *Affaires* VISA Desjardins ou le forfait Solutions Libre-*Affaires*. Leur siège social doit être établi exclusivement au Québec, au Nouveau-Brunswick ou en Ontario.

Sont exclus les employés des Services de cartes Desjardins, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours, ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

2. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours :

- (i) En effectuant un des types de transactions admissibles entre le 24 avril et le 18 juin 2009, l'entreprise admissible obtiendra entre une (1) et dix (10) chances de gagner selon ce qui suit.

Voici le type de transaction admissible et le nombre de chances de gagner relié à chacune :

| Types de transactions admissibles | Nombre de chances |
|---|-------------------|
| Adhésion à la carte <i>Affaires</i> , au forfait Solutions Libre- <i>Affaires</i> ou ajout d'une nouvelle carte au compte existant (la demande d'adhésion doit être effectuée pendant la durée du concours, celle-ci pouvant être acceptée après la date limite de participation au concours) | 10 chances |
| Chaque financement Accord D Affaires réalisé en caisse, centre financier aux entreprises ou chez un marchand participant | 5 chances |
| Chaque achat porté à la carte <i>Affaires</i> VISA Desjardins | 1 chance |

- (ii) Aucun achat requis. Toute entreprise admissible désirant participer à ce concours sans effectuer de transaction peut le faire en envoyant par la poste les nom, adresse et numéro de téléphone de l'entreprise (avec code régional) ainsi qu'un texte

Règlements du concours « Créez votre réseau »

d'approximativement 50 mots écrit lisiblement à la main ayant pour thème « **Créez votre réseau** » dans une enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse suivante : Concours « Créez votre réseau » Services de cartes Desjardins, Direction Développement et Mise en marché des produits entreprises, 10^e étage, 425, avenue Viger Ouest, Montréal (Québec), H2Z 1W5. Les participations postales doivent être postées au plus tard le 18 juin 2009, l'oblitération faisant foi, sous peine de nullité. Il y a une limite d'une participation sans achat par envoi durant la promotion. Une participation postale donne 1 chance de gagner par envoi.

Un participant ne peut gagner qu'un seul prix.

3. DESCRIPTION DES PRIX

- Un grand prix d'une valeur de 5 000 \$ sous forme de crédit au compte de la carte Affaires VISA Desjardins¹.
- Cinq (5) prix secondaires d'une valeur de 1 000 \$ chacun sous forme de crédit au compte de la carte Affaires VISA Desjardins¹.

4. TIRAGE

Le tirage se tiendra le 10 juillet 2009 à 10 h aux bureaux de Services de cartes Desjardins situés au 425, avenue Viger Ouest, à Montréal (Québec).

Une sélection au hasard de six (6) entreprises sera effectuée parmi toutes les participations admissibles reçues durant le concours.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1 Afin d'être déclarées gagnantes, les entreprises sélectionnées au hasard devront :

- a) être jointes par téléphone par les organisateurs du concours **dans les 15 jours suivant** la date du tirage;
- b) confirmer qu'elles remplissent les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement;
- c) répondre correctement, sous écoute, sans aide et dans un délai limité, à la question d'habileté mathématique qui leur sera posée au téléphone;
- d) remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « Formulaire de déclaration ») et le retourner par télécopieur au numéro suivant : 514 397-9874 ou par la poste à l'adresse suivante : « Créez votre réseau » Services de cartes Desjardins, Direction Développement et Mise en marché des produits entreprises, 10^e étage, 425, avenue Viger Ouest, Montréal (Québec), H2Z 1W5 et ce, dans les trois (3) semaines suivant sa réception.

¹ Si l'entreprise ne possède pas de carte Affaires VISA Desjardins, elle devra en faire la demande auprès des Services de cartes Desjardins. La demande de carte est sujette à l'approbation des Services de cartes Desjardins.

Règlements du concours

« Créez votre réseau »

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement, l'entreprise sélectionnée sera disqualifiée, auquel cas la Fédération se réserve le droit, à son entière discrétion, de procéder à une nouvelle sélection au hasard, jusqu'à ce qu'une nouvelle entreprise participante soit déclarée gagnante.

- 5.2 Les participations postales sont sujettes à vérification par les organisateurs du concours. Toute participation postale qui est incomplète, frauduleuse ou envoyée ou reçue en retard, selon le cas, sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit à un prix. Toute décision des organisateurs du concours relativement à tous les aspects de ce concours, incluant sans s'y limiter, l'admissibilité ou la disqualification d'inscription et de participants sera finale et sans appel.
- 5.3 En acceptant le prix, les entreprises gagnantes acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions sans appel de la Fédération qui administre le concours.
- 5.4 Toute entreprise participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement et de nature à être injuste envers les autres participants (exemple : piratage informatique) sera automatiquement disqualifiée et pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.
- 5.5 Les prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront être transférés à une autre personne, substitués à un autre prix ou échangés en totalité ou en partie contre de l'argent, sous réserve de ce que pourraient décider, à leur entière discrétion, les organisateurs du concours.
- 5.6 Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de leur contrôle et non reliées aux gagnants, les organisateurs ne pouvaient attribuer un prix tel que décrit au présent règlement, ils se réservent le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur indiquée au présent règlement du prix.
- 5.7 Les entreprises gagnantes d'un prix dégagent de toute responsabilité les organisateurs du concours, leurs agences de publicité et de promotion, leurs filiales, leurs employés, agents et représentants, pour tout dommage qui pourrait découler de l'acceptation et de l'utilisation du prix.
- 5.8 Les organisateurs du concours, leurs agences de publicité et de promotion, leurs filiales, leurs employés, agents et représentants ne sont pas responsables des participations perdues, mal acheminées ou en retard, y compris en raison d'un problème lié au service postal, au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut, dans chacun

Règlements du concours « Créez votre réseau »

des cas précisés ci-dessus, limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au concours ou à une partie de celui-ci.

- 5.9 Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent concours dans son entier ou en partie dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée, une fraude ou une tentative de fraude, ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs du concours pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requis. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra leur être imputée.
- 5.10 Les organisateurs du concours n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- 5.11 Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce concours, sauf avec les personnes sélectionnées pour un prix.
- 5.12 En participant à ce concours, les entreprises gagnantes autorisent les organisateurs du concours à utiliser, si requis, leurs nom, image, déclaration relative au prix, lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires, sans aucune forme de rémunération autre que le prix lui-même.
- 5.13 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 5.14 L'information personnelle recueillie sur les participants sera utilisée uniquement à des fins de gestion du concours. Aucune communication publicitaire ou autre type de communication non reliée à ce concours ne sera envoyée aux participants.
- 5.15 Aux fins du présent règlement, le participant est l'entreprise dont le nom apparaît sur le formulaire d'adhésion ou sur la demande de participation sans achat.
- 5.16 Le présent règlement est disponible en écrivant à « Créez votre réseau », Direction Mise en marché des produits aux entreprises, 10^e étage, 425, avenue Viger Ouest, Montréal, (Québec), H2Z 1W5.
- 5.17 Le concours est assujéti à toutes les lois applicables.